

03.04

2021

COMMUNIQUE DE PRESSE:

ORGANISATION DES ACCUEILS DES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE :

Le Président de la République a annoncé la fermeture des écoles pour les 3 semaines à venir, et la mise en place de l'enseignement à distance pour les élèves durant la semaine du 5 au 9 avril 2021, puis deux semaines de vacances sur l'ensemble du territoire national du 12 au 25 avril 2021.

Conformément aux dispositions gouvernementales, la municipalité réactive l'organisation de l'accueil minimum pour les enfants des personnels prioritaires impliqués dans la gestion de la crise, à compter du mardi 6 avril prochain :

CONCERNANT LES ECOLES :

- Accueil uniquement des enfants des professionnels mentionnés dans la liste arrêtée par le gouvernement, sans autre solution de garde,
- Accueil des enfants dans leur école habituelle,
- Prise en charge par un enseignant de l'Éducation Nationale sur le temps scolaire,
- Ouverture des accueils périscolaires pour ces enfants selon les mêmes modalités qu'habituellement : ouverture de l'accueil périscolaire à 7h30 et fermeture à 19h, repas fourni par la cuisine centrale et pause encadrée par les animateurs le midi.

Pour la journée de mercredi prochain, l'accueil de loisirs sera ouvert exclusivement aux enfants des personnels prioritaires. L'organisation de leur accueil sera réalisé dans la continuité de ces dernières semaines, sur l'un des 3 sites : Le Rouz, Kerandon, Le Dorlett.

Pour l'organisation des vacances scolaires du 12/04 au 25/04, à l'heure actuelle, aucune directive ministérielle concernant l'organisation de ces accueils n'est disponible, la municipalité communiquera sur ce point prochainement.

Pour toute demande d'inscription d'enfant, la municipalité remercie les parents concernés de prendre contact avec le secrétariat de la Direction Éducation-Jeunesse au **02 98 50 38 36 (8h30-12h / 14h-17h)**. Cette ligne sera exceptionnellement ouverte durant le week-end afin de permettre aux parents de signaler le souhait d'inscription de leur enfant mardi prochain. Laisser un message sur le répondeur et le Service Education vous recontactera.

CONCERNANT L'ACCUEIL A LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE :

- Accueil uniquement des enfants des professionnels mentionnés dans la liste arrêtée par le gouvernement, sans autre solution de garde
- Ouverture de la Maison de la Petite Enfance pour ces enfants selon les mêmes modalités qu'habituellement : ouverture de l'accueil de 7h30 à 18h30, repas inclus.

La municipalité remercie les parents désireux d'inscrire leur enfant de prendre contact avec le secrétariat de la Maison de la Petite Enfance au **02 98 60 68 65 (8h30-12h/13h30-17h)** pour toute inscription. La coordinatrice Petite Enfance est à votre disposition pour toute question et sera exceptionnellement joignable ce samedi matin pour répondre à votre demande (Contact tel. 07 85 80 29 10).

La Municipalité

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :
Christine BARBA
Chef de Cabinet du Maire
☎ 02 98 50 38 60
☎ 06 34 33 90 60
✉ christine.barba@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville - BP 238
29182 CONCARNEAU

+ D'INFOS : www.concarneau.fr